

Objet : Mission relative à la formation universitaire médicale en région Centre-Val-de-Loire

La région Centre-Val-de-Loire souffre dans la quasi-totalité de ses territoires d'un manque manifeste de médecins. La densité y est de 350 médecins pour 100 000 habitants, soit la plus basse de France. La situation est particulièrement préoccupante en médecine générale, spécialité dans laquelle la densité est de 98 médecins pour 100 000 habitants par rapport à 124 pour 100 000 habitants à l'échelle nationale.

La réponse majeure à la sous-densité médicale consiste dans le renforcement de l'appareil de formation médicale qui est aujourd'hui sous-dimensionné. En effet, le nombre d'étudiants formés fixé à 300 s'avère largement insuffisant pour répondre aux besoins du système de santé, ce d'autant que près de 75% d'entre eux décident, une fois en activité, d'exercer dans une autre région.

Cette situation appelle une réaction forte pour doter rapidement la région de ressources médicales suffisantes pour répondre aux besoins de santé des citoyens en proximité.

C'est pour cette raison que j'ai décidé le 22 février dernier, après concertation avec les élus de ces territoires, d'un plan très ambitieux destiné à augmenter massivement l'offre de formation universitaire médicale en région Centre-Val-de-Loire. Pour garantir la présence d'un nombre suffisant de médecins en exercice dans l'ensemble des territoires de cette région, j'ai décidé de fixer à au moins 500 le nombre d'étudiants formés chaque année et ceci dans les délais les plus rapprochés. 350 étudiants de deuxième année seront formés dès la rentrée 2022. Par ailleurs, le nombre de postes d'internes sera porté à 300 en 2022, puis à 350 en 2023.

1

Le Gouvernement a également décidé d'une refonte des formations théoriques et pratiques dans l'objectif d'une meilleure répartition sur le territoire : un pôle hospitalo-universitaire sera créé à Orléans avec la transformation du CHR en CHU ; dès la rentrée 2022 une première année d'études en santé (PASS) sera ouverte sur le site d'Orléans où les étudiants pourront suivre les enseignements de l'UFR de Tours en visio-conférence.

Dans le cadre d'une mission conjointe que je vous demande d'engager sans délai, vous me proposerez les meilleures dispositions opérationnelles permettant la mise en œuvre de ces orientations. Il s'agira notamment de :

- déterminer la trajectoire pour atteindre le quantum de 500 étudiants formés dans cette région, sachant que cet objectif a d'ores et déjà été fixé dans des régions de taille comparable. Vous me ferez part des voies et moyens à réunir pour ce faire, et me proposerez les conditions de réalisation d'une PASS à Bourges ;
- fixer les conditions pour une meilleure répartition des internes sur le territoire en vue d'une augmentation significative au centre hospitalier d'Orléans et dans les autres établissements de santé (Bourges, Châteauroux, Chartres, Blois) et en ambulatoire pour assurer une formation pratique de qualité ;
- faire des recommandations sur les modalités concrètes pour la mise en place rapide d'un premier cycle puis d'un deuxième cycle des études médicales à Orléans et d'une universitarisation du centre hospitalier d'Orléans. Vous évaluerez notamment les moyens humains et financiers à réunir pour parvenir à la constitution de ce pôle universitaire et proposerez un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Vos propositions devront veiller à conforter le CHU de Tours et à prévoir les bases d'une coopération efficiente entre cet établissement et le futur CHU d'Orléans.

Pour conduire vos travaux, vous pourrez vous appuyer sur les services du ministère des solidarités et de la santé et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ainsi que sur leurs administrations déconcentrées. Vous vous attacherez à rencontrer les principaux acteurs de l'offre de soins et de la formation universitaire médicale du Centre-Val-de-Loire ainsi que des élus de ces territoires.

Vous me remettrez votre rapport au plus tard le 31 mars 2021